



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPA du 5 juin 2014

Déclaration du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, le travail préparatoire au mouvement intra-départemental s'est révélé colossal, pour les délégués du personnel comme pour les services de la DP1 avec lesquels nous avons collaboré. Nous avons passé plus de vingt heures de groupes de travail au rectorat, un nombre incalculable de journées dans nos locaux pour suivre les demandes de nos collègues, plusieurs envois de remarques concernant plus de 300 collègues. Nous vous avons adressé des questions par courriel, courrier, demande d'audience, sans aucune réponse de votre part, Monsieur le recteur.

Aujourd'hui de trop nombreuses questions demeurent sans suite et empêchent toute équité de traitement des demandes :

- La circulaire est publiée puis modifiée par vos soins.
- Aucun collègue émettant des vœux pour les sites très isolés n'a été entendu en commission comme cela est prévu, il semblerait que le rectorat oublie vite les conséquences parfois dramatiques de ce type de négligence.
- Les stagiaires ASH actuels, recrutés dans des conditions bien précises, subissent les caprices d'un additif tardif à la circulaire et voient leurs projets stoppés net.
- Aucune liste de collègues titulaires de la certification FLE, pourtant délivrée par l'académie, n'a pu nous être fournie. Les affectations en UPE2A et UPE2A NSA s'effectuent sans respecter la circulaire que vous avez signée.
- Aucune liste de collègues titulaires de l'habilitation LCR, pourtant délivrée par l'académie, n'a pu nous être envoyée, habilitation indispensable pour une affectation définitive sur un poste LCR.
- Aucune liste de demandes avec avis d'IEN, ne nous a été communiquée concernant les postes à profil : structures relevant du handicap, référents ASH, CMPP, conseillers pédagogiques, postes en collège, classes relais, maîtres itinérants, classes de proximité, CASNAV. Ces affectations se feront en toute opacité et hors mouvement, multipliant les affectations provisoires déjà fort nombreuses dans notre académie.
- Seul un état des stagiaires ASH n'ayant pas obtenu leur diplôme a été remis, mais les préconisations des IEN ne sont pas toutes respectées.

Les élus du SNUipp-FSU Guyane dénoncent fermement cet état de fait et interpellent le recteur afin qu'il engage sa totale responsabilité dans les décisions qui seront prises suite à cette CAPA.

Cayenne, le 5 juin 2014